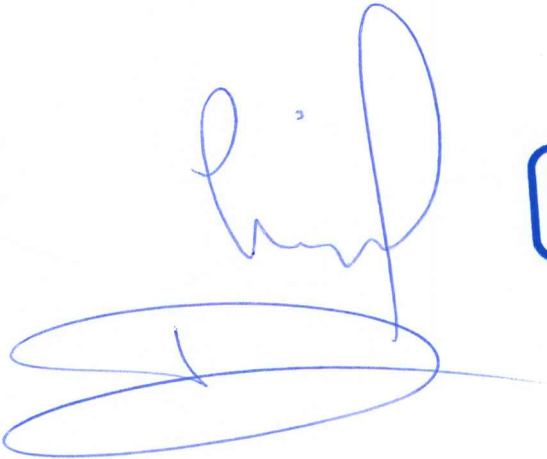


Bilan

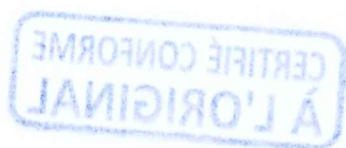
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	98 072	98 072		
Fonds commercial	10 976		10 976	10 976
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	99 397	4 886	94 511	
Installations techniques, matériel et outill	2 099	2 099		406
Autres immobilisations corporelles	167 493	126 913	40 580	14 602
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres titres immobilisés	227		227	211
Autres immobilisations financières	35 550		35 550	65 663
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	413 814	231 970	181 844	91 858
<i>Stocks</i>				
En cours de production de services	322 644		322 644	302 719
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	819 918	3 015	816 903	749 370
Fournisseurs débiteurs	3 275		3 275	175
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	23 466		23 466	33 496
Autres créances	954		954	
<i>Divers</i>				
Disponibilités	101 586		101 586	115 057
Charges constatées d'avance	10 936		10 936	21 235
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 282 779	3 015	1 279 764	1 222 053
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 696 593	234 985	1 461 608	1 313 911



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Réserve légale	4 000	4 000
Report à nouveau	436 355	436 280
Résultat de l'exercice	149 491	124 076
TOTAL CAPITAUX PROPRES	629 846	604 355
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	228 416	152 073
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	228 416	152 073
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 976	287 852
Personnel	71 735	59 701
Organismes sociaux	76 756	55 854
Etat, Impôts sur les bénéfices	9 227	4 659
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	156 481	134 717
Autres dettes fiscales et sociales	3 838	1 803
Dettes fiscales et sociales	318 037	256 733
Autres dettes	15 333	12 897
TOTAL DETTES	831 762	709 555
TOTAL PASSIF	1 461 608	1 313 911



AA GROUP DIJON
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 22 Avenue de Marbotte
21000 DIJON
380 369 587 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 149 490,77 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	149 490,77 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	509,23 €

Pour former un bénéfice distribuable de	150 000,00 €
---	--------------

Versé en totalité aux associés en dividendes,
Soit 300,00 € par action.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 800,00 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 127 200,00 €.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le jour de l'assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2022	2021	2020	2019
Dividende unitaire	240	240	246	44
Nombre d'actions	500	500	500	500
Dividende global	120 000	120 000	123 000	22 000
Dividende global éligible à l'abattement	22 800	18 240	123 000	22 000
Dividende global non éligible	127 200	101 760	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée par voix ayant voté pour, voix ayant voté contre et voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente
Société AA GROUP
Philippe CANIVET



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AAGROUP DIJON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 461 608 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 149 491 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	10 976			10 976
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	98 072			98 072
Immobilisations incorporelles	109 048			109 048
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions		99 397		99 397
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 680		581	2 099
– Installations générales, agencements aménagements divers	122 397	599	122 397	599
– Matériel de transport	39 327			39 327
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 214	35 663	25 311	127 566
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	281 619	135 659	148 289	268 989
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	211	16		227
– Prêts et autres immobilisations financières	65 663	1 500	31 612	35 550
Immobilisations financières	65 874	1 516	31 612	35 777
ACTIF IMMOBILISE	456 540	137 175	179 901	413 814

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		135 659	1 516	137 175
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		135 659	1 516	137 175
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		148 289	31 612	179 901
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		148 289	31 612	179 901

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	10 976
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 976

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	98 072			98 072
Immobilisations incorporelles	98 072			98 072
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions		4 886		4 886
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 274	406	581	2 099
– Installations générales, agencements aménagements divers	121 483	188	121 644	27
– Matériel de transport	39 327			39 327
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 526	9 343	25 311	87 558
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	266 611	14 823	147 536	133 898
ACTIF IMMOBILISE	364 683	14 823	147 536	231 970

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 894 099 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	35 550		35 550
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	819 918	819 918	
Autres	27 695	27 695	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 936	10 936	
Total	894 099	858 549	35 550
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	63 818
FOURNIS.RRR A OBTENIR	3 273
BANQUES PROD. A RECEVOIR	10
Total	67 101

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 831 762 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	228 416	66 197	87 168	75 052
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 976	269 976		
Dettes fiscales et sociales	318 037	318 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 333	15 333		
Produits constatés d'avance				
Total	831 762	669 542	87 168	75 052
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	54 029			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	110 864
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	409
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	71 735
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	21 117
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 448
Total	205 573

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	10 936		
Total	10 936		